



Commandite: la cour tranche en faveur de Labatt dans sa dispute avec la LNH

Vendredi 3 juin 2011

TORONTO — Le contrat de commandite le plus lucratif de l'histoire de la LNH a été remis en doute après qu'un juge de l'Ontario eut tranché en faveur de Labatt, qui demande à ce que la Ligue se rétracte de son entente avec la compagnie de bière.

La Cour de justice de l'Ontario a donné raison vendredi à la compagnie Labatt, qui affirme qu'elle avait déjà une entente avec la LNH avant que cette dernière ne s'engage dans un contrat de commandite de 375 millions \$ avec ses rivaux Molson Coors.

Elle avait été qualifiée «d'entente monstre» par le directeur des opérations de la LNH John Collins lorsqu'elle a été dévoilée en février.

«Nous sommes heureux que le parrainage entre Budweiser et la LNH se poursuivra, a déclaré Charlie Angelakos, vice-président des opérations de la compagnie de Labatt, par voie de communiqué vendredi.

«Budweiser et le hockey vont naturellement ensemble. Nous sommes impatients d'entretenir une relation productive avec la ligue jusqu'à la saison 2013-14.»

Labatt a jeté les gants contre ses rivaux dans le domaine de la bière en février lorsqu'elle a rempli sa demande auprès de la Cour de justice de l'Ontario afin qu'elle renverse la nouvelle entente de la LNH avec Coors.

Budweiser est une propriété d'Anheuser-Busch, qui est aussi commanditaire de 22 des 24 équipes basées aux États-Unis lors de la dernière saison

Source : La Presse Canadienne

« Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt. Molson/Coors ira-t-elle en appel de cette décision? Un dossier à suivre... »

À retirer le 1er juillet 2011